

FÉDÉRATION DES MUTUALITÉS SOCIALISTES DU BRABANT

Rue du Midi 111, 1000 Bruxelles - Tél. : 02 506 96 11 - mail@fmsb.be - www.fmsb.be

Numéro du courrier : 171 0900 28997

Indemnités Inv / 0086567 / I10264F N.N.: 620201 173 46

ATTESTATION

Je soussigné, M. Michiels, Secrétaire de la Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant, certifie que Chevigne Philippe né(e) le 1 février 1962 et demeurant :

Rue Du Montenegro 177 1190 Forest

est:

- en incapacité de travail depuis le 7 juin 1983.
- considéré(e) comme invalide depuis le 7 juin 1984.
- toujours en incapacité de travail de + de 66 % tel que défini par l'article 100 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée par l'A.R. du 14.7.94.

Cette personne bénéficie d'une indemnité journalière de 55,20 EUR payable six jours par semaine.

Cette attestation est délivrée pour servir en matière administrative.

Faite à Bruxelles, le 18 avril 2017.

Le Secrétaire-trésorier,

M. Michiels.



Numéro du courrier : 171 1000 18707

Indemnités

Inv / 0086567 / I10264F N.N.: 620201 173 46

ATTESTATION

Je soussigné, M. Michiels, Secrétaire de la Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant, certifie que Chevigne Philippe né le 1 février 1962 et demeurant :

Rue Du Montenegro 177 1190 Forest:

- a été en incapacité de travail depuis le 7 juin 1983 jusqu'à ce jour
- a été indemnisé durant la période du 1 janvier 2017 au 31 mars 2017, à raison de 6 jours par semaine :

du 01/01/2017 au 31/01/2017 : 26 jour(s) à 55,20 EUR soit 1.435,20 EUR du 01/02/2017 au 28/02/2017 : 24 jour(s) à 55,20 EUR soit 1.324,80 EUR du 01/03/2017 au 31/03/2017 : 27 jour(s) à 55,20 EUR soit 1.490,40 EUR

Attention: les montants indiqués sont bruts desquels ont éventuellement été déduits un précompte professionnel, une retenue pour une créance envers la mutualité et/ou envers un tiers.

Cette attestation est délivrée pour servir en matière administrative.

Faite à Bruxelles, le 19 avril 2017.

Le Secrétaire-trésorier,

M. Michiels.